

Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021: Deuxième partie

Mandat du Groupe consultatif technique

Justification

Dans sa décision de novembre 2018 relative au Cadre révisé résultats institutionnels, le Conseil d'administration:

"a approuvé la révision du cadre de résultats présentée dans le corps du document en tant que Première partie du Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021, étant entendu que la direction allait en élaborer la Deuxième partie, dans laquelle figureraient les cibles à atteindre à l'horizon 2021 pour les produits des programmes et les indicateurs de performance qui seraient soumises au Conseil, pour approbation, à sa session annuelle de 2019, et a pris note des catégories d'activité et des indicateurs de performance définis dans les annexes au document WFP/EB.2/2018/5-B/Rev.1".

Pour la mise en œuvre de la Deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels, il a été convenu qu'un groupe consultatif technique composé d'experts du PAM et de représentants du Conseil serait constitué, avec pour mission de dispenser des avis à titre informel à la direction du PAM et au Conseil.

Dans le Cadre de résultats, des cibles institutionnelles ont été associées à certains produits et indicateurs de performance en matière de gestion dans le but d'améliorer la gouvernance, la supervision et l'application du principe de responsabilité.

Pendant les consultations informelles qui ont précédé la session de novembre 2018 du Conseil, il a également été convenu de déterminer s'il serait judicieux d'élaborer une théorie de changement à l'échelle institutionnelle, qui servirait ensuite de base pour la mise au point du prochain Plan stratégique du PAM. Cette réflexion sera engagée après que la Deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels aura été approuvée en juin 2019, et ses modalités seront déterminées ultérieurement.

Composition

Le nombre des membres du Groupe consultatif technique sera limité, de manière à faciliter la coordination et à garantir l'efficacité de ses travaux, compte tenu des contraintes de temps auxquelles il devra se plier. Les membres tiendront régulièrement informées de l'avancement de ces travaux les parties prenantes qu'ils représenteront, au Conseil d'administration ou au PAM.

Le Groupe consultatif technique sera composé de représentants de 10 États membres au maximum (deux membres au maximum pourront être proposés pour chaque liste) ainsi que de représentants de divisions du Siège du PAM.

Rôle et fonctions

Les cibles institutionnelles seront fixées pour l'échéance 2021 et alignées sur le Cadre de résultats institutionnels et sur le Plan stratégique. Il sera rendu compte chaque année des progrès accomplis vers leur réalisation.

Le Groupe consultatif technique fera part à la direction du PAM d'un certain nombre d'orientations pour l'élaboration des cibles en question, qui devront être associées aux indicateurs les plus pertinents, pour ce qui est des produits des programmes et de la performance en matière de gestion, et qui ne devront pas avoir pour effet d'accroître le coût ou la complexité de la collecte de données. Une proposition sera ensuite soumise à la direction du PAM, pour consultations internes plus approfondies, puis au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2019. Deux phases se succéderont:

1. Il sera procédé à la sélection d'un certain nombre d'indicateurs des produits des programmes et de la performance en matière de gestion se prêtant à l'établissement de cibles institutionnelles; on s'assurera que les données voulues pour prendre des décisions éclairées et rendre compte des progrès réalisés seront disponibles.
2. On examinera les cibles institutionnelles à l'aune des chiffres prévisionnels et de l'analyse des tendances observées dans le passé.

Sur cette base, la direction sera en mesure d'établir la version définitive d'un additif au Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 et de le soumettre pour approbation.

Considérations

1. La transition vers les plans stratégiques de pays (PSP) est en cours, ce qui posera quelques difficultés. En effet, durant la période considérée, les documents relatifs à la planification et les rapports seront établis de façon fragmentée. Il faut aussi noter qu'en 2018, pour la première fois, tous les projets ont été alignés sur le Cadre de résultats institutionnels et que des données complètes ne seront disponibles qu'au premier trimestre de 2019. En outre, en 2019, certains projets feront encore l'objet d'une transition vers des PSP provisoires.
2. Quelque 80 pour cent des ressources du PAM sont destinées aux interventions à mener face à une crise; le PAM est entièrement financé sur une base volontaire et près de 95 pour cent des fonds sont préaffectés, principalement à des activités. Il en résulte que les événements extérieurs et les décisions prises par les donateurs pèsent notablement sur l'accomplissement des objectifs institutionnels de long terme.
3. L'introduction de cibles institutionnelles ne devrait nécessiter aucune mesure d'ajustement de la part des bureaux de pays, car les objectifs nationaux ont été déjà fixés pour les principaux produits, en consultation avec les autorités et partenaires nationaux.

Principaux produits attendus et calendrier

Le Groupe consultatif technique fournira des points de vue, orientations et recommandations, conformément à la mission, au rôle, aux fonctions et aux considérations énoncés dans son mandat. On trouvera ci-après un calendrier provisoire, qui tient compte de celui des instances de gouvernance et pourra être ajusté en fonction des plans de travail détaillés de chacune.

Mois	Principales étapes et principaux produits attendus
Décembre	Mandat arrêté lors d'une consultation informelle, après que la nature et la portée des travaux à mener auront été précisées.
Janvier	Milieu du mois: composition du Groupe consultatif technique arrêtée; première réunion tenue, qui sera l'occasion de circonscrire encore plus précisément l'action à mener, de définir le plan de travail et d'élaborer des considérations initiales.
Février	Fin du mois: deuxième réunion du Groupe consultatif technique. Présentation par le PAM de l'analyse réalisée et des options recommandées.
Mars	Milieu du mois: troisième réunion du Groupe consultatif technique. Présentation par le PAM de la Deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels, tenant compte des observations en retour formulées par le Groupe consultatif technique à sa deuxième réunion.
Avril	5 avril: consultation informelle avec les membres du Conseil d'administration.
Juin	Approbation de la Deuxième partie du Cadre révisé de résultats institutionnels lors de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration.

Note: Le Groupe consultatif technique pourra tenir d'autres réunions si nécessaire.